

Comités de Territoire
Projet de territoire Charente aval/Bruant et Seugne
Mardi 10 décembre 2019 à Saintes

Observations des garants CNDP

I - Comités de Territoire - Seugne (Matin – 9h45 à 12h00 à L'EPTB Charente à Saintes) :

. **Durée de la réunion :** Ouverture à 9h45 - fin de la réunion : 12h45 - **durée : 3h00,**

. **25 participants** (dont les 2 garants CNDP - voir liste d'émargement jointe au relevé de la réunion).

Les personnes présentes relèvent du groupe des représentants participants au COTER du SAGE Seugne .

. *Les 2 garants du débat public CNDP invités, y participent également.*

. **Ordre du jour :**

- Présentation de la démarche de concertation,
- Présentation du diagnostic préalable

. **Avec qui ?** Représentants des différents collèges du COTER du bassin de la Seugne (voir liste des organismes, structures ou personnalités invités).

. **Animation :** IFREE (Marie Eraud), EPTB charente (Marine Dugué, chargé de projet), SYRES 17 (Clément Béracochéa, chargé de projet).

. **Ouverture réunion :** Par le Président de l'EPTB (M.Jean-Claude Godineau), en présence de la Présidente du SYRES (Françoise de Roffignac) et du Président de la CLE (Claude Guindet).

. **Présentation :** Sous forme de diaporama de « la démarche de concertation pour contribuer à l'élaboration du PTGE Seugne », commentés par l'IFREE (Marie Eraud) avec l'appui des chargés de projet de l'EPTB (Marine Dugué) et du Syrés (Clément Béracochéa).

. Voir le diaporama projeté et commenté qui sera mis en ligne sur les différents portails des porteurs de projet (EPTB, Syrés 17,...).

. Après un rappel sur l'IFREE et son rôle (conception et animation du dispositif), les différents points abordés ont été les suivants :

- Préalables et principes généraux,
- Diagnostic préalables : retour sur la démarche,
- Du point de vue méthodologique l'IFREE inclut un processus de co-construction ; ce qui pose la question du « avec qui » et de la place et du rôle du (grand) public dans le processus.
- Restitutions des entretiens (Nota : réalisés par l'IFREE avec l'appui des porteurs de projet),
- Préconisations,
- Regards des participants sur les préconisations/échanges avec la salle.

. **Observations de participants et remarques notées par les garants :**

- Les porteurs de projet et l'IFREE établiront un compte-rendu de la réunion qui sera mis en ligne ,dans les meilleurs délais.
- pour les associations « *les seuils de DOE sont trop bas et arrivent trop tard* ».
- La Présidente du SYRES fait observer qu ' « *il n'existe pas d'outils pour traiter de la gestion des extrêmes hydrologiques (crues et étiages)* » ,

. **Quelques observations notées « à chaud » ou exprimées par les garants :**

- *Les garants ont apprécié la démarche ascendante (bottom up) mise en œuvre (cf schéma 10 - p. 5 du document présenté),*
- *Reste à mettre réellement l'accent sur le processus de co-construction : C'est pourquoi les garants suggèrent la mise en place d'un site Internet dédié au (grand) public pour recueillir ses observations, avis et surtout propositions,*
- *les garants valident la méthode de l'IFREE qui va vers les acteurs en posant la question des enjeux spécifiques au bassin « Seugne »,*

- *Problématique pendante : le dialogue associations / agriculteurs. Pourquoi ne pas organiser des forums doublés de visites terrain ? (idée déjà évoquée),*

- *Les garants suggèrent que ce PTGE (comme les deux autres), gagnerait à inclure dans leur démarche un volet « développement territorial » rendant visibles les solidarités amont-aval en associant les EPCI notamment ceux qui interviennent sur le traitement des eaux,*

- *Une interpellation d'un intervenant attire l'attention : « on a peut parlé du changement climatique » : il conviendrait effectivement, pour mieux souligner les éléments déjà évoqués, d'adosser spécifiquement, plus clairement et fermement, les PTGE aux enjeux et pistes d'actions identifiés du changement climatique en particulier ceux concernant le grand sud-ouest (plusieurs études y font référence),*

- *Enfin, à titre subsidiaire, selon les éléments rapportés par l'IFREE, « certaines personnes » se posent la question des fonctions et des rôles des garants désignés par la Commission nationale du débat public (CNDP), et s'interrogent sur « leurs production » ? : Les garants rappellent à ce titre, à toutes fins utiles, que dès la mise en place de leurs missions (en janvier 2018), ils ont produit (voire commenté) plusieurs notes et diaporamas, notamment sur le « Rôle et les missions du garant », sur « un bilan provisoire des PTGE », etc..., après avoir produit après pratiquement chaque réunion (à laquelle ils ont été associés), une fiche « observations des garants », avec remarques, suggestions, propositions,... et qu'un bilan est remis (au titre de 2018 et 2019), pour lesquelles (productions) les garants demandent une mise en ligne systématique. Ils ont par ailleurs répondu aux sollicitations qui leur ont été faites sur leur adresse de messagerie directe, où ils peuvent être contactés par tout un chacun (gilles.faure@garant-cndp.fr ; michel.perigord@garant-cndp.fr), en précisant que leur rôle consiste également à veiller à ce que les questions posées obtiennent aussi des réponses des MO, et à la sincérité et à la qualité des réponses.*

. *Les garants, renouvellent à cette occasion la demande de mise en ligne de leurs « productions/ contributions ».*

Conclusion / clôture de la réunion du matin, avec quelques remarques :

- Le Président de la séance relève que « l'Ifree n'a auditionné que des acteurs de l'eau et récolté des messages et des images disparates, ce qui est troublant : qu'est-ce qu'il en est pour l'homme la rue ?,... c'est quoi la bonne communication,... le discours vrai n'existe pas.... ! ».

- Pour les garants cette analyse est pertinente, et mérite réflexion... ! Ils renouvellent donc leur suggestion d'aller au contact avec le (grand) public.

- Il ressort également des remarques exprimées lors de la réunion que « le PTGE manque de concret » et que « son élaboration apparaît longue... », et que pour l'instant « il n'y a pas de stratégie mise en place ». Le Président indique qu'« il conviendra donc d'y réfléchir d'ici un mois ».

- La réunion se termine vers 12h45, après une durée totale de 3h environ, à un rythme plein, s'agissant (comme le soulignent les garants – voir ci-après), d'une réunion de relance des COTER-PTGE Seugne et Charente aval/Bruant après près de 6 mois de suspension et sachant qu'une seconde réunion est prévue l'après-midi avec les mêmes objectifs, pour le COTER Charente aval/Bruant, à partir de 14h00.

. A titre de premières conclusions rapides, les garants sont invités à faire part de leurs éventuelles remarques « à chaud » : Gilles Faure, au nom des 2 garants, évoque rapidement les quelques points suivants :

- Constatent positivement la relance du processus PTGE pour les 2 bassins de la Charente aval et de la Seugne,
- Insiste sur la poursuite et le développement de la mise en œuvre des 3 processus pour les 3 PTGE,
- Notent les demandes d'identifier (à l'occasion d'une réflexion à mener rapidement), les sujets spécifiques relatifs à chaque PTGE, à aborder en commun (cf. ci-dessus), y/c en parallèle au processus d'élaboration des PTGE .

II - Comités de Territoire - Charente aval/Bruant (Après-midi – 14h à 16h30 à L'EPTB Charente à Saintes).

. **Durée de la réunion :** Ouverture à 14h00 - fin de la réunion : 16h30 - **durée : 2h30,**

. **23 participants** (dont les 2 garants CNDP – voir liste d'émargement jointe au relevé de la réunion).

. **Ordre du jour :**

- Présentation de la démarche de concertation,
- Présentation du diagnostic préalable.

. **Avec qui ? :** Représentants des différents collèges du COTER du bassin de la Charente aval (voir liste des organismes, structures ou personnalités invités).

. **Animation :** IFREE (Marie Eraud), EPTB charente (Marine Dugué, chargé de projet), SYRES 17 (Clément Béracochéa, chargé de projet).

. **Ouverture réunion :** par le Président de la CLE (Claude Guindet). Le Président de l'EPTB (M.Jean-Claude Godineau) et la Présidente du SYRES (Françoise de Roffignac) sont excusés.

. **Présentation** : Sous forme de diaporama de « la démarche de concertation pour contribuer à l'élaboration du PTGE Charente-aval/Bruant », commentés par l'IFREE (Marie Eraud) avec l'appui des chargés de projet de l'EPTB (Marine Dugué) et du Syrés (Clément Béracochéa).

. **Le diaporama projeté et commenté, est le même que celui du matin, adapté pour le PTGE Charente aval/bruant.**

. **Quelques observations de participants et remarques notées par les garants :**

- Les garants notent que la nouvelle circulaire du 7 mai 2019 est commentée et prise en compte,
- La question des ouvrages de transfert (possibles) est posée (acheminer l'eau d'une zone excédentaire à une zone déficitaire),
- « un PTGE est pensé pour une durée d'études de 2 à 3 années, que les ouvrages à réaliser peuvent être multiusages (circulaire de 2019), que la présence de garants est souhaitable, que les usages de l'eau doivent être pensés en terme de sobriété et d'optimisation ».

Cette intervention a suscité 2 observations et 2 questions :

- *Observations* : *quelles contraintes liées au changement climatique et impacts sur les paysages ?;*
- *Questions* : *qu'est-ce que le multi-usage ? qu'est-ce que l'intérêt général ?,*
- *Ces questions doivent trouver des réponses (dans la circulaire), des définitions, préalablement au diagnostic,*
- *Associations* : « les PTGE sont des dossiers qui conduisent à des financements, qui doivent accompagner la reconquête du bon état de l'eau » ; « si des projets de réserves doivent être élaborés, il faudra définir les dates de remplissage, du comment, de la qualité des eaux,... ».

. Pour les garants, une porte est ouverte en matière de consensus ; il convient d'encourager les solidarités amont-aval, donc de « bien connaître les besoins des uns et des autres dès le début du PTGE ».

Conclusion / clôture de la réunion de l'après-midi : La réunion se termine vers 16h30, après une durée totale de 2h30.

. De cette réunion, il ressort qu'il n'est pas encore opportun de faire des ateliers « réserves », mais plutôt des ateliers « pistes d'actions », en se mettant d'accord sur les niveaux de référence, qu'il « faut que les rivières revivent » (FNE) et pour le SYRES, « il convient de sécuriser le processus et d'anticiper le moment où l'eau sera une ressource rare ».

. Plus spécifiquement pour le PTGE « Charente aval » il ressort :

- Une volonté de lancer la concertation (idem pour le PTGE Seugne),
- Un besoin de s'arrêter « *sur certaines problématiques de travail* », pour « que le PTGE puisse concrètement avancer ».
- que « *sans aller d'emblée aux solutions, il convient de mettre l'accent sur l'importance du diagnostic, les pratiques agricoles et l'hydrogéologie, donc de clarifier les attentes de chacun ; « il faut travailler sur les indicateurs de surface tout en restant dans des délais raisonnables* »,
- Pour ce PTGE, une stratégie d'action se dessine : ce qui pour les garants signifie que les actions à mettre en œuvre doivent être dans un premier temps identifiées et hiérarchisées, avant, dans un second temps leurs mises en œuvre, y compris avec des financements adaptés.

. A l'instar de la réunion du matin, les garants sont invités à faire part de leurs éventuelles remarques « à chaud » : Gilles Faure évoque les quelques points suivants, au nom des 2 garants qui :

- Se félicitent de la relance du processus PTGE pour les 2 bassins de la Charente aval et de la Seugne,
- Insistent sur la nécessaire persévérance à maintenir dans la mise en œuvre du processus des 3 PTGE,
- Notent l'intérêt d'aborder si nécessaire, comme proposé pendant la séance, des questions sous-jacentes (et souvent anticipées, mais qui intéressent ou inquiètent tous les participants, telles que « la question des réserves de substitution » pour prendre un exemple sensible et significatif., ou les « indicateurs de surface »...!), pour « conforter » les bases communes : cette proposition de réflexion anticipée en parallèle des PTGE proprement dit, paraît intéressante à investiguer,
- Du coup la question de compléter le processus en l'adaptant, ainsi que la méthode, se pose dans le cadre d'une réflexion sur la stratégie, à définir en commun,
- Ce qui nécessite de clarifier les attentes de chacun et la suite des travaux à mener (sachant que de nombreux thèmes peuvent servir à l'ensemble des 3 PTGE).

. En fin de présentation du diaporama, l'Ifree rapporte les mêmes questionnements concernant les garants, leurs fonctions, leur rôle, leurs productions. Les garants rappellent les mêmes éléments de réponse et d'information que lors de la conclusion de la réunion du matin pour la Seugne (voir ci-avant), en soulignant à nouveau qu'ils peuvent être contactés par tout un chacun aux adresses suivantes : gilles.faure@garant-cndp.fr ; michel.perigord@garant-cndp.fr et qu'ils veillent à ce que les questions posées obtiennent également des réponses des MO.

Les garants, renouvellent à cette occasion leur demande de mise en ligne de leurs contributions.

Les garants CNDP, Gilles Faure et Michel Périgord, le 16 décembre 2019.